

## Séance spéciale du 6 novembre 2018

Séance spéciale du conseil tenue au lieu habituel des séances, ce mardi 16 novembre 2018 à laquelle étaient présents : M. Martin Couillard, M. Benjamin Bourcier, M. Jacques Giroux, M. Mathieu Mercier sous la présidence de M. Gaétan Ménard, Maire formant quorum.

M. Guy Lemieux est absent à cette séance.

Mme Ginette Prud'Homme, Directrice générale et secrétaire trésorière est présente à cette séance.

### Résolution no 18-337 Compte entreprise

Proposé par : M. Jacques Giroux  
Appuyé par : M. Martin Dumaresq

et résolu unanimement

Que Mme Ginette Prud'Homme, Directrice générale et secrétaire trésorière (069) de la municipalité de St-Etienne-de-Beauharnois soit autorisé à

- Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passée, courante et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprises pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- Effectuer l'inscription aux fichiers de Revenu Québec;
- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprises, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- Effectuer l'inscription de l'entreprises à clicSÉQUR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

J'accepte que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu

Québec. En conséquence, les administrateurs de la société apposent leur signature relativement aux résolutions mentionnées ci-dessus.

Signé à St-Etienne-de-Beauharnois, ce 13 novembre 2018

Ginette Prud'Homme  
Directrice générale et secrétaire trésorière

**Résolution no 18-338**  
**Versement subvention – Programme aide à la voirie locale**

Proposé par : M. Benjamin Bourcier  
Appuyé par : M. Martin Couillard

Et résolu unanimement

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 48 871 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adopté

**Résolution no. 18-339**  
**Programme d'aide financière afin d'aider les municipalités à se conformer au règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistres – VOLET I**

Considérant que la Loi sur la sécurité civile confie aux municipalités la responsabilité de planifier la sécurité civile sur leur territoire;

Considérant que ceci vise à rehausser le niveau de réparation municipale aux sinistres;

Considérant que la démarche vient préciser les moyens dont les municipalités devront minimalement disposer à son entrée en vigueur (Loi), pour répondre aux besoins communs engendrés par ces situations.

En conséquence

Il est proposé par : M. Jacques Giroux

Appuyé par : M. Benjamin Bourcier

Et résolu unanimement

D'autoriser la directrice générale et secrétaire trésorière, Mme Ginette Prud'Homme à déposer une demande de subvention au programme d'aide financière afin d'aider les municipalités à se conformer au règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistres – volet 1 pour la mise à jour du plan de mesures d'urgence, l'achat d'équipements et la mise aux normes du centre municipal.

Adopté

**Résolution no. 18-340**

**Programme d'aide financière afin d'aider les municipalités à se conformer au règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistres – VOLET II**

Considérant que la Loi sur la sécurité civile confie aux municipalités la responsabilité de planifier la sécurité civile sur leur territoire;

Considérant que ceci vise à rehausser le niveau de préparation municipale aux sinistres;

Considérant que la démarche vient préciser les moyens dont les municipalités devront minimalement disposer à son entrée en vigueur (Loi), pour répondre aux besoins communs engendrés par ces situations;

En conséquence

Il est proposé par; M. Martin Couillard  
appuyé par : M. Mathieu Mercier

et résolu unanimement

D'autoriser la directrice générale et secrétaire trésorière Mme Ginette Prud'Homme à déposer une demande de subvention au programme d'aide financière afin d'aider les municipalités à se conformer au règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistres – volet II pour l'acquisition du logiciel d'alertes et sa mise en place par un volet communication.

Que ce volet puisse s'exécuter ou non en partenariat avec les municipalités de Saint-Stanislas-de-Kostka, Saint-Etienne-de-Bauharnbois, de Sainte-Martine et de Saint-Luis-de-Gonzague.

Adopté

**Résolution 18-341**  
**Croix Rouge**

Proposé par : M. Martin Couillard  
Appuyé par : M. Martin Dumaresq

Et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise M. Gaétan Ménard, Maire et Mme Ginette Prud'Homme, Directrice générale et secrétaire trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de St-Etienne-de-Beauharnois avec la société Canadienne de la Croix-Rouge la lettre d'entente services aux sinistrés pour les années 2018-2019 au coût de 160 \$; 2019-2020 au coût de 170 \$; 200-2021 au coût de 170 \$

Adopté

**Résolution no. 18-342**  
**Contrat de déneigement**

Proposé par : M. Martin Dumaresq  
Appuyé par : M. Jacques Giroux

Et résolu unanimement

Que le conseil municipal accepte le coût supplémentaire dans le contrat de déneigement des chemins d'hiver par Noel & Fils du déneigement et soufflage de 400 mètres de nouveaux trottoirs au coût de 1 900\$ plus taxes ainsi que le déneigement du prolongement de la rue Daoust d'environ 1.125 km au coût de 2 445 \$ plus taxes.

Adopté

**Résolution no. 18-343**  
**Architecte**

Proposé par : M. Benjamin Bourcier  
Appuyé par : M. Jacques Giroux

Et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise Mme Ginette Prud'Homme, Directrice générale et secrétaire trésorière à contacter des architectes pour des plans préliminaires concernant le dossier « Église » - Hotel de Ville – Bibliothèque.

Adopté

**Résolution no. 18-344**  
**Levé de la séance**

Proposé par : M. Mathieu Mercier  
Appuyé par : M. Jacques Giroux

Et résolu unanimement

Que la séance spéciale du 6 novembre 2018 soit levée à 21h

Adopté

Gaétan Ménard  
Maire

Ginette Prud'Homme  
Directrice générale et secrétaire trésorière